



**QUATRE-VINGT-DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ORGANE CENTRAL DU MECANISME DE
L'OUA POUR LA PREVENTION, LA GESTION
ET LE REGLEMENT DES CONFLITS
AU NIVEAU DES AMBASSADEURS**

**ADDIS ABEBA, ETHIOPIE
VENDREDI, 26 AVRIL 2002**

**Central Organ/MEC/AMB/2(LXXXII)
Original: Anglais**

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL
SUR LA SITUATION AUX COMORES**

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL **SUR LA SITUATION AUX COMORES**

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport rend compte de l'évolution de la situation aux Comores depuis la 81^{ème} session ordinaire au niveau des ambassadeurs de l'Organe central du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, tenue à Addis Abéba le 28 février 2002. Ces développements se rapportent aux élections organisées dans le cadre du processus de mise en place des institutions du Nouvel Ensemble comorien, ainsi qu'aux activités de la Mission d'observation militaire de l'OUA aux Comores (OMIC).

II. LE PROCESSUS ELECTORAL

2. Lors de sa 81^{ème} session ordinaire au niveau des ambassadeurs, l'Organe central a été informé de l'évolution de la situation aux Comores. Au terme de ses délibérations, l'Organe central a notamment encouragé les parties comoriennes à poursuivre la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la réconciliation aux Comores. A cet égard, l'Organe central a lancé un appel à tous les candidats aux élections primaires présidentielles en Grande Comore, ainsi qu'à toutes les parties impliquées dans les référendum constitutionnels dans les îles, pour qu'ils gardent le calme et fassent montre de retenue durant le processus électoral et au-delà de celui-ci, et mettent tout en œuvre pour renforcer le climat de confiance et de réconciliation et sauvegarder la paix et la sécurité dans le pays.

3. Je voudrais informer l'Organe central que les référendum sur les constitutions des îles ont eu lieu le 10 mars 2002, et ont abouti à leur adoption à Anjouan et à Mohéli. En Grande Comore, la population a rejeté le projet de constitution et, en conséquence, de nouvelles dispositions ont dû être prises pour réviser ledit projet et le soumettre au référendum. Ce dernier a eu lieu le 7 avril 2002, et le projet de constitution de la Grande Comore a finalement été adopté.

4. Le premier tour des élections pour la présidence de l'île d'Anjouan a eu lieu le 31 mars 2002. Le Colonel Mohamed Bacar, qui jusqu'alors représentait l'Autorité d'Anjouan, a remporté le scrutin avec environ 71% des voix. Le deuxième tour n'était dès lors plus nécessaire à Anjouan. Le premier tour des élections à la présidence de l'île de Mohéli a également eu lieu le 31 mars 2002. Les deux candidats ayant fait le meilleur score (à savoir Monamed Haspanani et Mohamed Fazouli) se sont présentés au deuxième tour, organisé le 7 avril 2002. M. Fazouli a gagné avec un peu plus de 55% des voix.

Cependant, la Commission électorale nationale, qui est chargée de l'organisation, de la supervision, de la publication et de l'homologation des résultats des élections, a suspendu les résultats du scrutin à Mohéli à la suite d'un recours en annulation introduit par le candidat Hassani. Au moment de la finalisation du présent rapport, la Commission électorale nationale ne s'était pas encore prononcée sur ce recours.

5. Les élections primaires pour la sélection des trois candidats – tous issus de la Grande Comore – à la présidence de l'Union des Comores n'ont pas eu lieu comme prévu le 10 mars 2002, en raison d'un sérieux désaccord entre les candidats. Elles ont finalement été organisées une semaine plus tard, à savoir le 17 mars 2002. Le Colonel Azali Assoumani, le Colonel Mohamoud Mradabi et M. Saïd Ali Kemal sont arrivés dans l'ordre en tête du scrutin, gagnant ainsi le droit de se présenter à la présidence de l'Union. Le scrutin national a été prévu pour le 14 avril 2002.

6. Le premier tour des élections à la présidence de l'île de la Grande Comore a été retardé en raison du report de la date du référendum sur la constitution de cette île. Après plusieurs séries de pourparlers, la date du 21 avril 2002 a été retenue pour le premier tour, et celle du 28 avril 2002 pour le deuxième tour.

7. Toutefois, les candidats Mradabi et Kemal ont fermement soutenu que les élections à la présidence de l'exécutif de la Grande Comore devraient avoir lieu avant le scrutin présidentiel au niveau national, afin d'éviter que le Président de l'Union n'influence les résultats des élections à la présidence de l'île autonome de la Grande Comore.

8. En vue de surmonter ce désaccord sur le calendrier électoral, plusieurs dates ont été envisagées pour la tenue du premier tour du scrutin en Grande Comore. Finalement, le gouvernement d'union nationale de transition a décidé, le 30 mars 2002, de maintenir le calendrier électoral tel que décrit ci-haut. Les candidats Mradabi et Kemal ont, toutefois, maintenu leur appel en vue du report du scrutin présidentiel au 28 avril 2002, afin de permettre la tenue des deux tours de l'élection pour l'exécutif de la Grande Comore. Cette position a été renouvelée dans une lettre datée du 10 avril 2002, adressée à la Commission électorale nationale par le candidat Mradabi.

9. De son côté, l'Assemblée générale de la Commission électorale nationale a publié, les 3 et 10 avril 2002, un communiqué dans lequel elle a souligné la nécessité de respecter le chronogramme des élections (à savoir l'organisation des élections des exécutifs des îles, avant l'élection présidentielle au niveau national). La Commission électorale nationale a indiqué qu'elle n'assumerait pas la responsabilité des conséquences qui pourraient résulter de la décision de changer ce chronogramme.

10. Dans un communiqué publié le 11 avril 2002, la Commission électorale nationale a indiqué qu'étant donné que toutes les conditions matérielles étaient maintenant remplies en vue de l'organisation du scrutin présidentiel, elle était en mesure de le faire le 14 avril 2002, pourvu que les garanties nécessaires soient fournies en ce qui concerne la sécurité de ses membres.

11. Dans un autre communiqué, publié également le 11 avril 2002, « pour l'autorité d'Anjouan », le Vice-premier ministre du gouvernement d'union nationale de transition a souligné que le scrutin présidentiel devait être reporté de deux semaines pour permettre la tenue des élections pour l'exécutif de la Grande Comore. Ce report, a-t-il souligné, permettrait de préserver un climat de sérénité et l'organisation d'élections transparentes et impartiales.

12. Au cours de leur dernier rassemblement de campagne, tenue à Moroni le 12 avril 2002, les candidats Mradabi et Kemal en ont appelé à leurs partisans et au peuple comorien dans son ensemble pour qu'ils s'abstiennent de voter le 14 avril 2002. Des menaces à peine voilées de représailles ont été brandies contre tous ceux qui seraient tentés d'enfreindre cet appel.

13. C'est dans ce contexte que j'ai décidé de dépêcher mon Envoyé spécial aux Comores, M. Francisco Madeira, pour suivre le déroulement du scrutin présidentiel et prendre toute initiative qui permettrait de prévenir toute action qui viserait à remettre en cause le processus électoral. A l'issue de ses consultations avec les différents acteurs concernés, l'Envoyé spécial est parvenu à la conclusion que le candidat Azali souhaitait que l'élection fût organisée le 14 avril 2002, alors que les deux autres candidats en demandaient le report au 28 avril 2002.

14. A la veille de ce scrutin, ces deux candidats ont demandé à la Commission électorale nationale de retirer les bulletins émis en leurs noms de tous les bureaux de vote. Ce qui a été fait le 14 avril 2002. Dans certains bureaux de vote, les partisans des deux candidats se sont emparés de force des bulletins de vote. Dans d'autres, des urnes ont été prises de force. D'une façon générale, le climat était calme, mais tendu, en particulier dans certaines régions de la Grande Comore et d'Anjouan.

15. Le Secrétariat général a déployé une équipe d'observateurs, dirigée par l'ambassadeur Mamadou Diawara, ancien représentant permanent de la République de Guinée auprès de l'OUA. L'équipe de l'OUA comprenant également l'ambassadeur Kati Korga, ambassadeur de la République Togolaise en Ethiopie et représentant permanent auprès de l'OUA, ainsi que quatre (04) fonctionnaires. Elle a fait partie du groupe des observateurs internationaux déployés aux Comores pour le scrutin présidentiel, lequel comprenait, outre les représentants de la Francophonie, ceux de la Commission de l'Océan Indien et de la Ligue des Etats arabes.

16. Dans le communiqué conjoint publié le 15 avril 2002, le groupe des observateurs internationaux a, entre autres, mis en relief ce qui suit :

- i) les institutions chargées de l'organisation des opérations électorales ont fonctionné d'une manière satisfaisante ;
- ii) le souhait exprimé par certain des acteurs et protagonistes du processus électoral de reporter la date du scrutin présidentiel, invoquant les irrégularités commises dans la préparation du scrutin et le désaccord quant à la séquence des élections ;
- iii) les assurances données par la Commission électorale nationale quant à la possibilité de tenir le scrutin présidentiel le 14 avril 2002.

17. Les observateurs internationaux ont été d'avis que le climat général qui a prévalu lors le scrutin était calme, mais que de nombreux incidents ont été signalés, dont certains ont été relevés par les observateurs eux-mêmes. Ils ont également relevé des retards dans l'ouverture des bureaux de vote, dûs essentiellement aux lenteurs enregistrées dans la distribution du matériel électoral. Selon ces mêmes observateurs, la majorité du personnel affecté dans les bureaux de vote se sont acquittés de leurs responsabilités avec sérieux. Cependant, le retrait, à la dernière minute, des candidats Mrabadi et Kemal a eu un impact sur le taux de participation. Les observateurs internationaux ont également relevé qu'en dépit du fait que la sécurité n'a pas été assurée dans l'ensemble des bureaux de vote, les électeurs comoriens n'en ont pas moins fait montre de patriotisme et de discipline.

18. Les observateurs internationaux ont conclu en exprimant le souhait que le processus de réconciliation et de démocratisation se poursuive pour permettre la consolidation de la paix, de la stabilité dans le pays et du dialogue entre les acteurs politiques et sociaux comoriens.

19. Dans une communication en date du 15 avril 2002, adressée à la Commission électorale nationale, les candidats Mrabadi et Kemal ont demandé à cette dernière d'annuler l'élection au motif que la durée légale de la campagne électorale prévue par la loi n'avait pas été respectée. Il convient de souligner que l'article 16 de la loi électorale stipule que la durée de la campagne électorale ne doit pas dépasser 40 jours ou être inférieure à moins de 20 jours. Selon ces candidats, la campagne, qui a officiellement débuté le 5 avril 2002, en fin du mois aura duré jusqu'au 25 avril, soit 20 jours. Aucune autre manifestation prise en compte par la Commission électorale nationale concernant la campagne électorale n'a été prise en compte à cet égard.

20. La Commission électorale nationale est restée profondément divisée sur la décision de valider ou d'invalider les résultats de l'élection présidentielle. De fait, elle n'a pris aucune décision sur cette question.

21. Entre temps, la situation a continué à se détériorer. Le Secrétariat général, qui suit étroitement la situation dans l'archipel, a reçu des appels de nombreuses parties comoriennes, demandant l'assistance de l'OUA dans la recherche d'une solution pacifique et consensuelle à la crise.

III. ACTIVITES DE LA MISSION D'OBSERVATION MILITAIRE DE L'OUA AUX COMORES (MIOC)

22. Au cours de sa 81^{ème} session ordinaire en février 2002, l'Organe central m'a autorisé à déployer, d'urgence et dans une première phase, 30 observateurs militaires et 9 techniciens pour assister leurs homologues comoriens à sécuriser l'archipel tout au long des processus électoral et au-delà, conformément aux recommandations du groupe d'experts militaires et de sécurité des pays de la région et de la Troïka de l'OUA. Ce groupe avait été mandaté par les ministres des pays de la région et de la Troïka de l'OUA, qui se sont réunis à Pretoria, le 18 janvier 2002, pour entreprendre une mission aux Comores en vue d'évaluer la situation sécuritaire dans le pays et formuler des recommandations sur les moyens les meilleurs d'aider les Comores à faire face à ses besoins sécuritaires et à renforcer ses capacités pour créer des conditions favorables au bon déroulement du processus électoral et à la promotion de la sécurité et de la confiance durant la période électorale et au-delà.

23. Il me plaît d'informer l'Organe central que les observateurs militaires de l'OUA ont été déployés aux Comores depuis la mi-mars 2002. Ce groupe, placé sous le commandement du Lt. Col. R. Gibson de l'Afrique du Sud, est composé de 9 officiers et 9 techniciens d'Afrique du Sud, de 6 officiers du Togo, de 5 officiers du Mozambique et de 5 autres du Sénégal. Les officiers sont déployés comme suit dans les trois îles : Grande Comore, 9 observateurs militaires et 3 techniciens ; Anjouan, 9 observateurs militaires et 3 techniciens ; Mohéli, 7 observateurs militaires et 3 techniciens. La Mission suit la situation sécuritaire, effectue des patrouilles motorisées ou à pied, en collaboration étroite avec l'armée comorienne.

IV. OBSERVATIONS

24. Les observations de la Mission ont été effectuées dans le cadre de sa tâche de supervision de la situation sécuritaire dans l'archipel. Elles ont été effectuées dans le cadre d'un mandat qui n'est pas destiné à évaluer les performances des autorités comoriennes.

et recherchent une solution aux problèmes en suspens à travers le dialogue et le compromis, qui ont permis au processus de réconciliation de parvenir à son stade actuel. Je voudrais réitérer cet appel. Compte tenu de l'urgence de la situation, j'ai décidé de dépêcher mon Envoyé spécial, le ministre Francisco Madeira, aux Comores pour aider les parties comoriennes à surmonter les difficultés actuelles et à mener le processus de réconciliation à son terme.